

TERRES DE LA BIBLE

RETRAITE ET VOYAGE EN EGYPTE
Du dimanche 18 au dimanche 25 avril 2027



**Animé par les Pasteurs Pierre BLANZAT,
Sylvain GUITON et Marie-Jo GUICHENUY**

Renseignements et inscriptions

Marie-Jo Guichenuy
06 78 33 97 02
mjo.guichenuy@gmail.com

VOYAGE SPIRITUEL « Unité Chrétienne »

Retraite spirituelle sur les pas des Pères du désert

à Anaphora (communauté orthodoxe près du désert de Scété)

& Découverte du Caire d'hier et d'aujourd'hui

des pharaons, des coptes à Saladin

Animé par les Pasteurs Pierre BLANZAT, Sylvain GUITON et Mme Marie-Jo GUICHENUY

Du dimanche 18 au dimanche 25 avril 2027 - 8 jours / 7 nuits

J1 - Dim. 18 avril



PARIS - LE CAIRE

Le matin, vol direct **PARIS ORLY - LE CAIRE**, Transavia : 11h20-16h00, sous réserve.

Déjeuner dans l'avion (payants avec Transavia ou apporter un pique-nique).

L'après-midi, accueil à l'aéroport du Caire. Transfert à ANAPHORA (110km, 2h)

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à ANAPHORA.

J2 - Lundi 19 avril



ANAPHORA

Journée de retraite à Anaphora.

Déjeuner à ANAPHORA.

Dîner et nuit à l'hébergement à ANAPHORA.

J3 - Mardi 20 avril



ANAPHORA

Journée de retraite à Anaphora.

Déjeuner à ANAPHORA.

Dîner et nuit à l'hébergement à ANAPHORA.

J4 - Mer. 21 avril



ANAPHORA

Journée de retraite à Anaphora.

Déjeuner à ANAPHORA.

Dîner et nuit à l'hébergement à ANAPHORA.

J5 - Jeudi 22 avril



WADI NATROUN (MONASTERES ST BARAMOS ET ST MACAIRE)

Le matin, excursion dans le désert de Scété (Wadi Natroun), grand lieu de la vie érémitique depuis le IV^{ème} siècle. Puis visite du monastère **Saint Macaire** (Deir Abou Makar), avec les reliques de Jean Baptiste et du prophète Elie. Rencontre avec le Père Wadid. Journée de retraite à Anaphora.

Déjeuner à St Macaire.

L'après-midi, visite **St Baramos** avec rencontre du moine Ignatus. Route pour **LE CAIRE**.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement au CAIRE.

J6 - Ven. 23 avril

LE CAIRE COPTE



Le matin, 8h30 : rdv avec le guide. Découverte en minibus de la **colline des Chiffonniers** avec l'église **St Siméon** (Al-Muqattan, avec un temps de prière) et rencontre avec Sœur Sara (11h).

Déjeuner au CAIRE.

L'après-midi, visite de la **Cathédrale St Marc**, siège du pape copte et tombeau de l'apôtre Marc, fondateur de l'Église d'Égypte. Puis visite du **quartier copte** : l'église **Al-Mu'allazah** « la suspendue », l'église **St Serge**, lieu de halte de la Sainte Famille. Rencontre avec un Frère de l'IDEO : Institut Dominicain d'Études Orientales (18h00)

Dîner et nuit à l'hébergement au CAIRE.

Partage entre participants dans une salle à l'hébergement (20h).

J7 - Sam. 24 avril



LE CAIRE DES PHARAONS

Le matin, départ pour le plateau de **GUIZEH**. Découverte des pyramides de **Khéops**, **Khéphren** et **Mykérinos**. Aperçu du Sphinx. *Évocation de la civilisation égyptienne au sein de laquelle vivaient Moïse et le peuple hébreux (Ex, 1-2).*

Déjeuner tôt à GUIZEH.

L'après-midi, visite du **nouveau musée égyptien** où sont exposés des magnifiques pièces des différentes périodes de l'empire Égyptien.

Dîner et nuit à l'hébergement au CAIRE.

J8 - Dim. 25 avril



LE CAIRE MUSULMAN - PARIS

Le matin, route pour **LE CAIRE Musulman**. Visite de la mosquée **Al Azhar**, siège de l'université la plus ancienne du monde islamique. Découverte du célèbre bazar **Khan El Ally**. Visite de la **Mosquée Al Hakim** ou **El Nour** ou **Mosquée Amr ibn al-As**.

Déjeuner libre à l'aéroport.

13h25 : transfert vers l'aéroport. Accueil aéroport. 14h25 : Formalité de sécurité et d'enregistrement. Vol direct **LE CAIRE-PARIS ORLY**. Transavia : 16h55-21h55, sous réserve.

Ce programme est adaptable selon les confirmations des vols, hébergements, rencontres, visites et célébrations.

PRIX

RETRAITE ET VOYAGE EN EGYPTE

Du dimanche 18 au dimanche 25 avril 2027 - 8 jours / 7 nuits

PRIX PAR PERSONNE

Nombre de participants payants	40
Prix en chambre double classique	1 848 €

Ce prix a été calculé le **16/07/2026** sur la base de 40 participants payants. À 30 jours du départ, pour la facturation, conformément au code du tourisme, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel.

CE PRIX COMPREND

- **Le transport aérien PARIS ORLY - LE CAIRE** sur des vols réguliers TRANSAVIA, en classe économique (42 places réservées).
- **Les taxes aéroportuaires** : 105 € à ce jour.
- **Les frais du visa égyptien** pour les ressortissants européens.
- **L'assistance à l'aéroport** : au départ de Paris, à l'arrivée et au départ en Égypte.
- **Le transport en autocar** de grand tourisme climatisé selon le programme.
- **L'hébergement en chambre double** en maisons religieuses de qualité (douches et sanitaires privés) ou en hôtels 4 étoiles (normes égyptienne).
- **Les repas du dîner du J1 au dîner du J7.**
- **Une bouteille d'eau minérale** pour quatre personnes aux déjeuners et dîners.
- **Les frais d'entrée dans les sites** indiqués au programme.
- **La réservation des temps de prière et des rencontres.**
- **Le service d'un guide local professionnel francophone J6 au J8.**
- **Le service d'un guide technique pour le J1 et J6 au J8.**
- **Les oreillettes individuelles.**
- **L'assistance locale 24h/24.**
- **L'assurance multirisque avec extension épidémie** : annulation, assistance rapatriement, interruption de séjour, responsabilité civile à l'étranger, et bagages.
- **La documentation de voyage** : étiquettes bagages, guide Égypte, livret d'informations (numérique), chèque.
- **Les pourboires** du guide culturel ; guide technique ; chauffeur ; accompagnateur militaire ; restaurants ; les offrandes des rencontres (environ 37 € par personne)

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons et dépenses personnelles.
- Le guide culturel local J1 au J5.

EN OPTION

- Le supplément en chambre individuelle : **159 €** (dans la limite de 10% de l'effectif du groupe).

ÉCHÉANCIER & CONDITIONS D'ANNULATION

GRANDES ÉCHÉANCES

Échéances	Le participant en ligne	Le chef de groupe transmet au participant
Avant l'inscription		• Son accord, par tel ou mail, pour valider sa pré-inscription.
A l'inscription	• Un acompte de 30% du montant du voyage.	

Jusqu'au 16 février 2027 (J – 2 mois)	La copie de son passeport valide 6 mois après le retour (si cela n'a pas déjà été fait à l'inscription), et visa selon la nationalité, pour vérifier la bonne orthographe et validité, pour permettre l'embarquement.	- Une documentation de voyage : - Étiquettes bagages - Chèque - Guide Égypte - Notice d'assurance numérique - Livret pratique Égypte numérique
16 mars 2027 (De J – 1 mois au jour du départ)	Règle le solde de son voyage.	- Le prix définitif du voyage. - La convocation : horaires d'avion et coordonnées des hébergements. - Les informations éventuelles avant départ

CONDITIONS D'ANNULATIONS

- 1^{ère} période : de la confirmation à J-31 : frais de Transavia

Après confirmation de votre inscription et règlement de votre acompte, en cas d'annulation d'une place, la compagnie aérienne retient des frais selon l'échéancier suivant :

Frais d'annulation de	Confirmation à J-61 jours	J-60 à J-31 jours
	Jusqu'au 16/02/2027	Du 17/02/2027 au 18/03/2027
Une place d'avion (1)	290 €	480 €

(1) Si la personne qui annule est remplacée par une autre, avant émission des billets (J-15), il n'y a pas de frais d'annulation.

- 2^{ème} période : de J-30 à J : frais de l'agence et remboursement par l'assurance.

A partir de J-30, l'assurance annulation rembourse les frais d'annulation retenus par l'agence, si le motif est reconnu par l'assurance et notifié dans un délai de 5 jours, selon le barème suivant :

Délai avant départ	J-30 à J-21	J-20 à J-8	J-7 à J-2	J-1 à J
	19/03 au 28/03	29/03 au 10/04	11/04 au 16/04	17/04 au 18/04/2027
Frais d'annulation par voyageur	25%	50%	75%	100%
Remboursement par l'agence	75%	50%	25%	0%
Remboursement par l'assurance	25%	50%	75%	100%

ORGANISATION DE VOTRE VOYAGE EN ÉGYPTÉ



FORMALITÉS D'ENTRÉE

Ressortissants français et U.E. : passeport valide 6 mois après la date du retour. Mineurs voyageant sans au moins un de leurs parents, besoin d'une autorisation de sortie du territoire et d'une copie de la pièce d'identité du parent signataire sur www.demarches.interieur.gouv.fr.

Égypte : en groupe, visa payant à l'aéroport du Caire. Autres cas : contacter le consulat de Égypte.

Ressortissants hors U.E. et réfugiés : contactez le consulat d'Égypte pour un éventuel visa. Le visa peut aussi être commandé à l'avance via un visa électronique sur le site : <https://visa2egypt.gov.eg>.

Veuillez nous communiquer (à J-60) la copie de la page principale avec photo.



SANTÉ

Aucune vaccination spécifique n'est exigée pour entrer en Égypte. Consultez les conseils de santé sur le site www.diplomatie.gouv.fr/. En Égypte, le niveau des établissements de santé publics est faible et privés est élevé. Il est préférable de boire de l'eau en bouteille. Au Caire, la pollution atmosphérique dense peut poser des troubles respiratoires.



SÉCURITÉ

Consultez les conseils de sécurité pour Égypte sur le site www.diplomatie.gouv.fr/.

1^{er} cas : à partir de J-30, le passage de la totalité du pays en zone orange entraînerait l'annulation de votre voyage. Nous retiendrons alors 100 € de frais par participant (sous forme d'avoir si report à une autre date).

2^{ème} cas : tensions localisées. L'itinéraire serait adapté en lien avec votre guide et notre correspondant local.



ASSURANCE VOYAGE MULTIRISQUE

Elle est déjà incluse dans le prix pour tout participant résidant dans l'Union Européenne. Le contrat couvre les risques : épidémie, bagages, interruption de séjour, assistance rapatriement, et annulation (à partir de J -30) selon la notice d'assurance sur le site www.terresdelabible.com/assurance-voyage. La responsabilité civile à l'étranger est garantie uniquement pour les participants ayant leur domicile fiscal sur le territoire français.



AÉRIEN

Le transport aérien est assuré par des compagnies aériennes autorisées. Avec une réservation groupe, les noms des passagers doivent être insérés à J-30 et peuvent être modifiés sans frais jusqu'à l'émission (J-15). Pour embarquer, les noms et prénoms sur le billet doivent être les mêmes que sur le passeport et l'éventuel visa. La compagnie peut modifier ou annuler le vol pour des motifs économiques, écologiques ou de grèves. Nous ferons alors le maximum pour trouver une alternative, en vous communiquant l'éventuelle différence tarifaire.



HÉBERGEMENT

L'hébergement est assuré en maisons religieuses de qualité ou en hôtels 3***ou 4**** égyptiennes. Les chambres sont équipées de douches ou baignoires, de toilettes privatives et de linge de toilette. Des impératifs locaux peuvent entraîner un changement d'hébergement dans une catégorie identique.



PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Nous souhaitons rendre les voyages plus accessibles à tous. Malheureusement, une majorité des lieux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Si elles veulent voyager, elles devront rester dans le bus pour certaines marches et visites, et prévoir un accompagnateur permanent. Il est possible, soit d'emporter son fauteuil, en nous indiquant les dimensions et le poids ; soit de nous demander d'en louer un sur place : 70 € pour le circuit.



PAIEMENT EN LIGNE

Participant : **Inscription :** un acompte correspondant à 30% du prix de son voyage. En ligne en CB.
J - 30 jours : un solde unique pour le voyage. En ligne par CB.



PRIX - GARANTIE DOLLAR FIGÉ

À 30 jours du départ, le prix pourra varier à la hausse ou à la baisse en fonction des taxes aériennes, de séjour et de l'effectif réel. Nous avons acheté du dollar à terme pour votre groupe afin de sécuriser le taux de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.



MESSES

Messes réservées dans les églises : le matériel liturgique est fourni. Messe en plein air : apporter une valise-chapelle. Prévoir, pour le célébrant, missel et lectionnaire en français, et pour vos pèlerins, carnet de pèlerin : un modèle (textes et chants) en format Word à personnaliser par vos soins vous sera proposé.



DOCUMENTATION DE VOYAGE NUMÉRIQUE

Étiquettes bagages, guide Égypte, livret pratique Égypte (numérique), chèche orange ou blanc, et sur place une carte détaillée.



CONDITIONS DE VENTE, CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les conditions générales de ventes et de confidentialité sont consultables sur : www.terresdelabible.com/cgv-rgpd.
Après avoir saisi notre agence, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut s'adresser au Médiateur du Tourisme et du Voyage, instance indépendante : www.mtv.travel.

VOYAGE RESPONSABLE

« *Écoutez le cri de la Terre et des pauvres* ». Pape François, encyclique *Laudato si'*, 2016.



Ensemble, nous cherchons à favoriser des voyages économiquement viables, socialement justes et environnementalement durables. Chacun peut y contribuer :

- **Agence (voyagiste)** : évalue l'impact et propose des pistes d'améliorations. Terres de la Bible est la première agence de pèlerinage en France labellisée « Agir pour un tourisme responsable ».
- **Chef de groupe (Concepteur du voyage)** : détermine les orientations du voyage et sensibilise les participants.
- **Voyageurs (Participants)** : adoptent de bonnes pratiques avant, pendant, et après le voyage.



AGIR ET CONTRIBUER : proposer des actions spécifiques pour améliorer votre impact

Nous vous encourageons à prendre un temps d'échange avec les participants pour les sensibiliser et les aider à choisir des actions concrètes pour limiter cet impact.

1- Économique :

Ce que vous apportez déjà : vous soutenez les populations locales via les prestations dépensées sur place.

Aller plus loin : en versant les pourboires et offrandes, selon les usages locaux, vous pouvez apporter un vrai complément de revenu à certains métiers (guides, chauffeurs ou acteurs engagés).

2- Social :

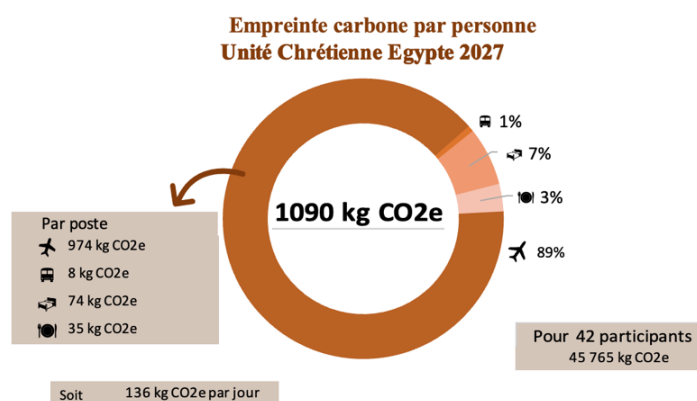
Ce que vous apportez déjà : votre pèlerinage fait travailler ensemble des chrétiens et musulmans sur un projet commun. Vous les encouragez ainsi à mieux collaborer sur ce qui les réunit, malgré leurs différences.

En rencontrant des communautés religieuses locales vous les encouragez à poursuivre leurs activités solidaires.

Aller plus loin : renseignez-vous et contribuez à des projets de soutien spécifiques selon votre réseau ou via des organismes de coopération reconnus. Proposition : <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-projets/?pays=978>.

3- Environnemental :

À titre pédagogique, nous vous communiquons une estimation de l'empreinte carbone liée à votre projet de voyage :



Ce que vous apportez déjà : en choisissant un vol direct et en restant plusieurs nuits dans le même hébergement, vous participez à limiter l'impact carbone de votre voyage.

Aller plus loin : choisissez avec votre groupe, une action de soutien à la nature proche de chez vous, pour contribuer à l'évolution des comportements par des actes concrets : nettoyage de rivière, plantation d'arbre, sensibilisation des élèves au zéro déchets... Proposition : <https://www.jeuxaider.gouv.fr/domaines-action/protection-de-la-nature>.



UNIFIER : embarquer les participants dans la démarche du voyage responsable

1- Expliquer : informer le groupe dès le démarrage sur les choix qui ont été faits (rythme, vols, hébergement, rencontres...) pour contribuer à un voyage plus responsable.

2- Former : transmettre au groupe « [la charte du voyageur](#) » (aussi incluse dans le livret pratique).

3- Partager : échanger avec des chefs de groupe qui ont déjà voyagé pour avoir un retour de leur expérience. A votre retour, communiquez à votre entourage les bonnes pratiques pour que chacun puisse s'en enrichir.

Merci de votre précieuse contribution pour concilier le soin des pèlerins, des équipes et de la Terre !

ASSURANCE VOYAGE

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et GROUPAMA D'OC, Agrément N°4064011 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français.

Produit : MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE

Mutuaide

Groupama
D'OC

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE est un contrat d'assurance dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ? :

✓ ANNULATION DU VOYAGE

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par évènement

- Maladie grave (y compris maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie), accident corporel grave, décès
- Dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ
- Refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ
- Annulation autres motifs garantis
- Annulation toutes causes justifiées

✓ BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

Jusqu'à 800 € par personne et 5 000 € par évènement

✓ INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES

Jusqu'à 300 € pour l'interruption d'activité

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

Jusqu'à 4 500 000 € par sinistre

✓ GARANTIES DASSISTANCE

Transport / Rapatriement sanitaire (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)

Rapatriement des personnes accompagnantes

Rapatriement des enfants de moins de 18 ans

Visite d'un proche Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Prolongation de séjour Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Frais hôteliers Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)

Frais médicaux hors du pays de résidence y compris en cas d'épidémie ou de pandémie Jusqu'à 75 000 € par personne et 800 000 € par évènement

Soins dentaires Jusqu'à 150 €

Rapatriement de corps

Assistance Juridique

Retour anticipé

Assistance aux mineurs restés seul au domicile

Envoi de médicaments à l'Etranger

Transmission de messages urgents

Frais de recherche et de secours Jusqu'à 10 000 € par personne et 20 000 € par évènement

Garanties Assistance en cas d'épidémie ou pandémie

Frais hôteliers suite à une mise en quarantaine 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)

Retour impossible 1 000 € par personne – 50 000 € par groupe

Frais hôtelier suite à retour impossible 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)

Valise de secours 100 € par personne – 350 € par famille

Assistance complémentaire aux personnes



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les épidémies sauf stipulation contraire dans la garantie,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).
- ✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ✗ Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ✗ La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ✗ L'usage de stupéfiants ou de drogues non prescrits médicalement ,
- ✗ Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré conformément à l'article L113-1 du Code des Assurances .
- ✗ La participation en tant que concurrent à un sport de compétition

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ✗ Seules les garanties correspondant à la formule souscrite sont acquises
- ✗ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✗ La garantie « Annulation » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination
- ✗ Pour les garanties Responsabilité Civile Vie Privée à l'étranger et Individuelle Accident, ces personnes doivent être domiciliées en France Métropolitaine ou Département d'Outre-Mer

MUTUAIDE ASSISTANCE. 126, rue de la Piazza - CS 20010 – 93196 Noisy le Grand CEDEX. S.A. au capital de 12 558 240 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances RCS 383 974 086 Créteil – TVA FR 31 3 974 086 000 19.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre .

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements?

L'assurance est incluse à l'achat du voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

La garantie « Annulation » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

La garantie « Annulation » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.

MUTUAIDE ASSISTANCE. 126, rue de la Piazza - CS 20010 – 93196 Noisy le Grand CEDEX. S.A. au capital de 12 558 240 €
entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances RCS 383 974 086 Créteil – TVA FR 31 3 974 086 000 19.